SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES MOULINS CSQ

Assemblée générale

22 septembre 2026 à 18 h

Ordre du jour		Présentation
1. Présences		
2. Présidence et secrétariat d'assemblée	**D**	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	**D**	
4. Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2026	**D**	
5. Proposition d'amendement EN : frais de remise et d'annulation (arbitrage) Doc. AG-2627-22-09-01	**D**	Jean-Louis Bray Vicky Chapados
6. Négociation de l'entente locale Doc. AG-2627-22-09-02	**D**	Jean-Louis Bray André Massé Stéphanie Turcot Fella Settouche Vicky Chapados

D Point nécessitant une décision **É** Échange **I** Point d'information

---

Propositions

Que pour l'année scolaire 2026-2027, la présidence des assemblées générales soit assurée par Jean-François Dionne, David Morrone-Giroux, Marc Michaud et Maxime de Blois.

Que pour l'année scolaire 2026-2027, le secrétariat des assemblées générales soit assuré par Lilianne Touchette et Cindy Ruel.

Que la clause 9-2.22 C) de l'entente nationale 2023-2028 soit modifiée afin de prévoir que les frais de remise et d'annulation lors d'arbitrage seront désormais les suivants :

- **46 jours et plus : 0 $**
- **entre 45 et 31 jours : 400 $**
- **entre 30 et 11 jours : 800 $**
- **10 jours ou moins : 1 000 $**

Que l'assemblée générale mandate les équipes de négociation à démarrer un processus de négociation de l'entente locale tel que présenté au document AG-2627-22-09-02.